

# Il est temps de penser au T1 !

Jusqu'à  
**50 %**

de **perte de rendement** peut être engendrée par la septoriose.

**4€/ha**

représentent **le retour sur investissement** depuis 5 ans d'1 € investi dans la protection fongicide du blé.

**85%**

de **la constitution du rendement** sont issus de la contribution de la F2 (présente dès 2 nœuds), de la dernière feuille et de l'épi.

Pour ces trois raisons principales, il est important de réfléchir la protection fongicide de vos blés dès le stade 1-2 nœuds.

De plus l'intervention fongicide permettra de gérer idéalement l'Oïdium précoce.

Celle-ci sera à raisonner en fonction de la sensibilité variétale de vos parcelles de blé et des prochaines observations au champ.



## Céando®

**0,9 à 1 l/ha**





The Chemical Company

## Carte d'identité Ceando®

### ■ Autorisation de vente :

n° 2090172.

■ Composition : 83 g/L d'époxiconazole + 100 g/L de métrafénone.

■ Formulation : solution concentrée (SC).

### ■ Usages autorisés :

**BLÉS** : septoriose, rouille brune, rouille jaune, pléti-verso, oïdium.

**ORGES** : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, pléti-verso, oïdium.

**AVOINE** : rouille couronnée, pléti-verso, oïdium.

**SEIGLE** : rhynchosporiose, rouille brune.

**TRITICALE** : septoriose, rouille brune, rouille jaune, pléti-verso, oïdium.

■ Dose homologuée : 1,5 L/ha.

■ Nombre maximum d'application par an : 1.

### ■ Classement :

Xn : nocif.

R40 : effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes.

R62 : risque possible d'altération de la fertilité.

R63 : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R52/53 : nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### ■ Zone non traitée :

20 mètres (distance par rapport aux points d'eau).

■ Délai de rentrée dans la parcelle : 6 heures.

■ Délai avant récolte : 35 jours.

### ■ Protection utilisateur

#### lors de la manipulation produit :

gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

## 10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

### AVANT L'APPLICATION



1 ►

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2 ►

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.



3 ►

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4 ►

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5 ►

Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6 ►

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.



### PENDANT L'APPLICATION



7 ►

Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.



### APRÈS L'APPLICATION



8 ►

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9 ►

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



10 ►

Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®

\* Marque déposée Sté PANTEK France



## Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'atitude N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Lors de la manipulation des produits, gants en nitrile ou néoprène (EN 374), lunettes de sécurité, masque ou de mi-masque avec cartouche filtrante A2 P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtements de travail de niveau de protection 4. Décembre 2011. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du N°Azur **BASF AGRO 0810 023 033** qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 561FCEFG0411SUD